

profession. Il leur en coûtait de se séparer d'un Père si zélé et si dévoué, et il faut l'ajouter, pour ce Père dévoué, organisateur de cette Fraternité modèle, pour lui surtout, c'était une grande épreuve, une des plus grandes de sa vie.

"Ainsi en coûte-t-il toujours aux membres d'une famille élevés sous le même toit, au même foyer, tendrement unis, de se séparer; néanmoins quand l'heure de la Providence a sonné, le père lui-même se lève et il est le premier à donner le signal du départ.

"Ce fut donc d'abord la Fraternité de la Haute-Ville qui fut érigée sous le vocable du Très-Saint-Sacrement, le 2 décembre 1897, puis quelques mois plus tard, la Fraternité de Saint-Roch, et sous la bénédiction de Dieu, la direction habile de prêtres aussi pieux que zélés, et dévoués à Saint François, les jeunes Fraternités ont grandi toujours filialement attachées à la Fraternité-mère; on les a vues se développer et devenir multitude.

"Les pertes naturellement subies par cette Fraternité, qui sacrifiait pour ses filles plus d'un de ses meilleurs Tertiaires, ne tardèrent pas à être réparées, bientôt la diminution ne fut plus sensible et sous la direction des excellents Pères qui suivirent le P. Perron, la Fraternité continua ses admirables traditions de ferveur, d'ordre et de charité. De sorte que maintenant là où l'on comptait le chiffre merveilleux de 1300 Tertiaires (1000 femmes et 300 hommes) il y a maintenant (1) pour les trois Fraternités plus de 3000 Tertiaires.

III. Le présent

LE Révérend Père Commissaire du Tiers-Ordre se fait un plaisir de nous donner pour les Lecteurs de la *Revue du Tiers-Ordre* la traduction française de son rapport officiel latin destiné au Révérendissime Père Pacifique Monza de Vicence, Ministre Général de l'Ordre des Frères Mineurs.

(1) Novembre 1907.